

Le Petit Brénaï

Bulletin n°66 - Janvier 2020



www.labreelesbains.com

Sommaire

JANVIER 2020 NUMÉRO 66

Informations municipales..... 3 à 7

Jardins fleuris.....	3
Villes et villages fleuris.....	3
Inauguration du composteur.....	3
Travaux.....	4
Plan communal de sauvegarde.....	4
Le goûter des anciens.....	5
Office de tourisme.....	6
Le C L I C.....	6
Permanences conciliation de justice.....	6
Bibliothèque.....	7
La Boucle Rose.....	7
France Alzheimer.....	7

Les écoles..... 8 à 11

Saint-Denis.....	8 et 9
La Brée.....	10 et 11

Les associations..... 12 à 15

Les conseils municipaux..... 16 à 27

Informations utiles..... 28 à 35

État civil.....	28
Services publics.....	28
Informations diverses.....	29 à 31
Associations de propriétaires.....	32
Liste des associations.....	32
Liste des commerçants et artisans.....	33 et 35

Directeur de la publication :
Chantal BLANCHARD - maire de la Brée-Les-Bains

Comité de rédaction :
Angélique MARTIN - Sylvie MOUGEOTTE

Photos :
Maurice GUILDOUX
Carte postale ancienne prêtée
par Huguette CHOLET
Photo de couverture : Maurice GUILDOUX

Mise en page et impression :
Média Publicité Conseil - 05 46 76 11 98

Visa de dépôt légal n°480

La lettre du maire



Chers Brénaïses et Brénaïses,

Nous voilà entrés dans la sixième année de nos responsabilités communales. Nous nous acheminons vers la fin de ce mandat, au cours duquel des modifications importantes sont intervenues notamment en raison des transferts de compétences : tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), des fluctuations des dotations de l'État et du contexte fiscal.

La commune joue un rôle essentiel pour préserver une bonne qualité de vie qui n'est possible que grâce au dynamisme du tissu associatif local. La commune a le privilège de compter de nombreuses associations qui réalisent un travail formidable d'animations et de maintien du lien social indispensable. Grâce à l'ensemble de ses habitants, nous avons la chance de vivre dans une commune agréable et solidaire dont il convient de préserver l'authenticité et l'attractivité.

La municipalité met tout en œuvre pour apporter également sa pierre à cet édifice si fragile. Nous devons continuer à entretenir et à cultiver ces valeurs de solidarité, de cohésion et de convivialité.

Soyez assurés également du dévouement de l'ensemble des membres du conseil municipal, des employés municipaux, des associations locales qui, chacun à leur niveau, participent à la vie du village afin de faire de la Brée les Bains une commune dynamique tournée vers l'avenir.

Notre école est encore maintenue cette année grâce à de nouvelles inscriptions.

Bienvenue à nos nouveaux arrivants !

Notre vie communale est jalonnée d'événements heureux et d'événements malheureux...

L'arrivée de nouveaux nés sur la commune est un grand motif de satisfaction. Bienvenue à leur petite Étoile qui va emplir leur cœur de joie et de bonheur.

Des mariages ont été célébrés. Je souhaite beaucoup de bonheur aux nouveaux mariés.

Évidemment à l'inverse, le départ d'êtres chers est toujours une épreuve et un déchirement.

J'exprime toute ma sympathie et mon soutien à toutes celles et ceux qui connaissent la souffrance physique et morale.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux : joie, bonheur et surtout santé pour cette nouvelle année 2020.

Chantal BLANCHARD

Les jardins fleuris

Comme chaque année au mois de juin, Josette CONIL et Sylvie MOUGOTTE sont parties à la découverte des jardins observables de la rue.

Pour le 32^{ème} concours, la commission communale a décerné les prix selon l'ordre suivant :



1. Madame PROTAT Danielle - 3 rue de Planginot



2. Madame GORSSE
2 rue de Planginot



3. Madame DESHAYES
60 rue des Alliécelles



4. Monsieur COCHU
105 rue de Saint Denis



5. Madame DRAPIER
2 rue des Sternes

Les prix ainsi qu'une potée fleurie seront remis aux heureux élus lors de la présentation des vœux de madame le maire, salle Morandeau.



Villes et villages fleuris

La commune s'est lancée dans une démarche de labellisation afin d'obtenir une première fleur dans le concours des villes et villages fleuris.

Cela entraîne une réorganisation au niveau de la voirie et des espaces verts municipaux.

Il est également fait appel aux particuliers afin que ceux-ci participent à l'entretien de l'abord extérieur de leur propriété tout en évitant l'utilisation de produits phytosanitaires. Nous comptons sur l'engagement de tous pour que cette démarche aboutisse.

Inauguration du composteur



La communauté de communes, en collaboration avec la commune, met en place un composteur partagé proche des habitations afin d'offrir la possibilité à ceux qui n'ont pas de jardin ou un jardin trop petit de trier les biodéchets.

Le compostage partagé est une réelle solution de réduction des déchets à la source puisque les restes alimentaires seront transformés en compost qui pourra être utilisé par la commune pour amender le sol des massifs de fleurs.



Travaux

■ Bâtiments ERP (établissements recevant du public)

Prochainement chaque bâtiment ERP sera équipé d'un « défibrillateur externe » avec la signalisation qui s'impose (Mairie, agence postale, salle polyvalente, bâtiments associatifs, camping et marché).

■ Bâtiments associatifs

L'installation du logiciel de pilotage à distance du chauffage concernant la mise en chauffe des locaux est opérationnelle (Auditorium, salle de peinture et salle de tapisserie).

Cette programmation à distance permet de gérer les heures d'occupation des salles suivant un planning établi par l'association du foyer Brénaï. La mise en chauffe de la salle de l'auditorium, quant à elle, fera l'objet d'une demande de réservation écrite, qui sera suivie d'une convention entre la commune et le demandeur.

■ Marché municipal

L'objectif des travaux programmés pour 2019 a été réalisé.

- a) Chaque box est équipé désormais de volets roulants en aluminium.
- b) La nouvelle rampe électrique placée sous l'auvent devant les boxes est opérationnelle (matériel aux normes en vigueur). Elle permettra, en toute sécurité, d'alimenter les besoins de nos commerçants saisonniers le long des bâtiments.

Certains individus s'adonnent à diverses dégradations sur l'espace public (comme par exemple détériorer les volets roulants des boxes, uriner le long des murs des bâtiments, etc...), ce qui obligera la mise en place d'un système de vidéo surveillance sur le site.

■ Camping

a) Félicitations à l'équipe de l'accueil pour son engagement dans l'accueil chaleureux des campeurs, son sérieux dans la gestion et sa grande disponibilité, le tout étant très apprécié de nos vacanciers.

L'efficacité et le professionnalisme de l'équipe technique est à souligner.

b) La location depuis mi-avril d'un dispositif solaire photovoltaïque en eau chaude a donné entière satisfaction. Cette opération est à renouveler.

c) Réhabilitation nécessaire des réseaux (pluvial, assainissement et électrique).

Le pluvial et l'assainissement vieillissants, ces derniers ne sont plus assez opérationnels et demandent de nombreuses interventions des services compétents.

Le réseau électrique quant à lui, devient sous-dimensionné en puissance. La raison principale réside en l'installation de nouvelles technologies utilisées par nos vacanciers, (plaques de cuisson électriques très consommatrices en énergie (watts) et bien d'autres ustensiles électriques devenus incontournables de nos jours), ce qui nécessite un nouveau réseau électrique de raccordement en unité d'intensité (ampères) pour les besoins énumérés ci-dessus.

d) Nous nous félicitons de la mise en place du portail roulant à l'entrée du camping, reste à prévoir sa motorisation.

Michel DASSIÉ

Le Plan Communal de Sauvegarde

Ce plan détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Le PCS est régulièrement mis à jour afin d'assurer le recensement des personnes et des résidents secondaires et tout particulièrement des personnes isolées et des personnes présentant un handicap, permettant ainsi de gérer de façon optimale les événements exceptionnels tels que les tempêtes, les submersions, les inondations dans les situations d'alerte rouge annoncées par la Préfecture et d'assurer le soutien et la protection des personnes et des biens.

À cet effet et devant les nombreuses tempêtes auxquelles nous sommes actuellement confrontés, la Préfecture a organisé, le 27 novembre dernier à partir de 17 h 30 jusqu'au lendemain 10 heures, une simulation afin de mettre les différents acteurs de la commune (élus, agents municipaux) en situation face à des événements précis tels que chutes d'arbres sur des toitures et évacuation des personnes puis hébergement, déblaiement de route, etc... sous la responsabilité du maire qui assure la direction et la coordination de l'action communale.

Qu'il s'agisse du personnel communal ou des personnes chargées des différentes cellules (reconnaissance et logistique, population, hébergement, ravitaillement, communication), chacun a été ainsi amené à mettre en avant sa réactivité face à ces situations exceptionnelles.

La Préfecture a d'ailleurs prévu d'autres simulations afin que chacun puisse être prêt à faire face.

Sylvie MOUGEOTTE

Pour information

Suite aux très importantes pluies de décembre, la SAUR, qui gère l'eau potable et les eaux usées, est intervenue pour essayer de résoudre les problèmes de débordements sur quelques secteurs de la commune.

En effet, alors que le réseau pluvial a pleinement assumé l'évacuation des pluies intenses de ces dernières semaines, les plaques du réseau d'assainissement n'étant pas assez étanches, les eaux de pluies se sont infiltrées dans les réseaux d'assainissement provoquant des inondations en remontant par les canalisations à l'intérieur de certaines habitations.

Les propriétaires des maisons concernées doivent impérativement se mettre en relation avec leur assurance.

Le goûter des anciens

Les colis de Noël offerts aux personnes âgées de 78 ans et plus ont été préparés avec grand soin par une équipe de bénévoles.

Ceux-ci ont été distribués lors du traditionnel goûter qui s'est tenu le 16 décembre dernier. Les absents peuvent les retirer en mairie.

Une équipe dépose à domicile lesdits colis pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

Les enfants de l'école participent toujours avec le même plaisir à cette rencontre avec leurs aînés autour de chouquettes, brioches et nombreuses friandises.

Ils ont entonné avec enthousiasme des chants de Noël et les enfants de CM1 et CM2 ont pour la première fois fait découvrir quelques chansons anglaises sous la direction de leurs institutrices.



Office de tourisme

UN BILAN TOURISTIQUE GLOBAL POSITIF

Après un démarrage en douceur, la fréquentation touristique est montée en puissance lors de la saison 2019, pour se terminer sur une note plutôt positive !

Le début de saison a affiché une activité contrastée jusqu'à la mi-juillet alors que les mois d'août et septembre ont été très positifs. Les conditions météorologiques ont été un facteur déterminant comme toujours, et les résultats des professionnels du tourisme sont globalement satisfaisants.

L'Office de Tourisme a connu, pour sa part, une hausse de fréquentation importante durant toute la saison estivale, avec un pic de +20% sur le mois d'août.

Le constat général est que la haute saison se concentre de plus en plus entre le 25 juillet et fin août. Les vacanciers ont une fois encore privilégié les activités de loisirs aux autres dépenses. Les activités à faire en famille rencontrent un vrai succès. C'est le cas notamment de Terra Aventura (chasse aux trésors numérique) qui explose cette année avec plus de 16 000 explorateurs. La navette des plages a connu une nette augmentation, tout comme la navette maritime. Et le vélo confirme plus que jamais son essor.

« Au final, on peut se réjouir de ce bilan 2019 qui restera très correct pour la plupart des acteurs. »

Lionel Pacaud
Directeur de l'Office de Tourisme
Ile d'Oléron-bassin de Marennes



©Thierry Richard



CLIC Oléron
Centre Local d'Information
et de Coordination
retraités et personnes âgées



Le CLIC

À partir du 1^{er} janvier 2020, l'activité du CLIC Oléron est reprise par le Département de la Charente Maritime. L'accueil du public sera transféré à l'antenne de la Délégation Territoriale, Centre Social, rue des allées à Saint Pierre.

Tél : 05 46 87 27 57 ou 09 70 82 12 13.

Permanences et Audiences de conciliation de Justice

Philippe VIGENT - Uniquement sur rendez-vous au 06.74.46.80.05 ou conciliateur.vigent@orange.fr

2020	Le Château Mairie 8h30-12h15	Saint Pierre Mairie 8h30-12h15	Saint Pierre Mairie 8h30-12h15	Saint Georges Mairie 13h30-17h15	Saint Georges Mairie 13h30-17h15
JANVIER	Mardi 7	Mercredi 8	Jeudi 9	Mercredi 8	Mercredi 22
FÉVRIER	Mardi 11	Mercredi 12	Jeudi 13	Mercredi 12	Mercredi 26
MARS	Mardi 10	Mercredi 11	Jeudi 12	Mercredi 11	Mercredi 25
AVRIL	Mardi 7	Mercredi 8	Jeudi 9	Mercredi 8	Mercredi 15
MAI	Mardi 5	Mercredi 6	Jeudi 7	Mercredi 6	Mercredi 20
JUIN	Mardi 2	Mercredi 3	Jeudi 4	Mercredi 3	Mercredi 17

Bibliothèque



La bibliothèque vous souhaite une très bonne année 2020 et espère vous retrouver nombreux pour découvrir les nouveautés qui vous seront proposées.

La boucle rose à Oléron : l'île se mobilise pour la lutte contre le cancer du sein

1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein. Chaque année, le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vies. Octobre Rose est l'occasion de rappeler que, depuis maintenant 26 ans, des chercheurs mais également des partenaires et des particuliers s'investissent dans la lutte contre le cancer du sein.

La deuxième édition d'Octobre Rose à l'échelle intercommunale sur Oléron a eu lieu sur la commune de Dolus le 20 octobre dernier.

La Communauté de Communes, avec l'aide des communes et des institutions, s'engage dans cette lutte.



France Alzheimer



Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir. Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférent, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers l'Alzheimer.

C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

Avec ce symbole, exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par Alzheimer.

Demandez-le gratuitement à l'association départementale :
France Alzheimer Charente Maritime
116, cours Paul Doumer à Saintes
Tél : 05 46 92 25 18
Email : francealzheimer17@gmail.com
Site internet : www.francealzheimer.org /charentemaritime



Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation,

art thérapie, musicothérapie, activités physiques adaptées, etc. sur les différents secteurs du département (La Rochelle, Jonzac, Saintes, Surgères, Royan, Saint Georges de Didonne, Saint Pierre d'Oléron) N'hésitez pas à nous contacter !

Saint-Denis

Pour cette rentrée scolaire, l'école de Saint Denis accueille 70 enfants de la toute petite section au CE1.

Du côté des plus jeunes, c'était une rentrée en fanfare ! 27 élèves tous réunis entre tout-petits, petits et moyens. Ce qui a donné à cette nouvelle année une couleur particulière : de la tonicité, de la variété, de l'enthousiasme... bref une aventure à venir bien riche.

Passés les premiers jours où chacun découvre, prend ses marques, nous avons amorcé un projet, cette année encore tourné vers notre milieu proche.



Nous commençons donc la découverte du milieu marin pour débiter par l'observation des laisses de mer. Ces activités sont menées en lien avec Zacchary, scientifique de l'association IODDE.

Les élèves ont pu débiter leurs premières classifications et découvrir les capsules de raie.

La sensibilisation est donc amorcée et sera poursuivie tout au long de l'année.

Nous continuons l'exploration du dehors avec l'école du Plein Air, chaque vendredi matin.



Enfin, les élèves apprennent à vivre ensemble, selon certaines lois, s'exercent toujours autant et grandissent sous nos yeux.

Dans la classe des plus grands de maternelle, une nouveauté... la présence d'enfants de CP !

Après la découverte de la classe réaménagée pour l'occasion, place aux diverses activités pour aider chaque enfant à devenir autonome et à développer des connaissances.



Et pour faire vivre cette classe, quoi de mieux que de travailler autour de la gourmandise. Au menu de ce début d'année : lectures d'histoires et de recettes, récolte de pommes, réalisations de mets sucrés ou salés et surtout surtout dégustations !!

Les élèves ont ainsi découvert les fruits et légumes d'automne et particulièrement apprécié le gâteau au potiron.



Mais ce n'est pas tout !!! 2020 est aussi l'année du voyage scolaire pour les enfants du CP au CM2. Et cette année, les grands de maternelle y participeront aussi ! Nous continuons donc à découvrir le milieu marin afin de pouvoir le comparer avec le milieu montagnard que nous allons observer en janvier.

La troisième classe a elle aussi connu du changement. Un nouvel enseignant, Arnaud Diguët, est arrivé dans la classe des CP CE1. Comme l'année précédente, l'activité piscine a débuté dès le mois de septembre pour eux.

Des nouvelles des élèves de La Brée

Le spectacle de la kermesse

Les élèves de CM étudient les espèces présentes sur l'éstran des Proires, depuis deux ans. Ils ont présenté leurs découvertes sous forme de mimes. Saurez-vous reconnaître les animaux ?



L'étoile de mer



Les crabes se cachent sous les rochers



La moule est cachée dans sa coquille



Les anémones lâchent de l'encre pour se dissimuler



Les patelles attendent la marée



Le crabe caché sous un rocher



Les huîtres s'ouvrent et se ferment



Sur l'air de la Pêche aux Moules, la chanson de l'AME écrite par les enfants :

J'ai pas aimé quand il a neigé
Qu'on est allé sur l'estran

J'ai aimé découvrir des espèces
J'ai bien aimé voir des crabes (bis)

J'ai bien aimé découvrir l'estran
L'animal l'plus long du monde

Moi j'ai bien aimé voir un gobie
Et trouver une sépiole (bis)

J'ai aimé les limaces de mer
Et quand Baptiste est tombé

J'ai bien aimé la dulce poivrée
Les tourteaux d'la poissonnerie (bis)

Je n'ai pas aimé tomber dans l'eau
Mais l'attaque des crabes marbrés

J'ai aimé découvrir la criée
Les dessins de Jean Baptiste (bis)

J'ai aimé aller sur le bateau
Les locaux de IODDE sont bien

J'ai eu peur quand j'soul'vais le caillou
Mais pas pour faire notre film (bis)

Les déchets sont bien triés au port
J'ai bien aimé les bateaux

On a adoré voir l'AME
not' projet n'est pas fini



APE

En cette fin d'année, l'association des Parents d'Elèves « les pitchoun's » vous souhaite une bonne et heureuse année 2020. Nous en profitons pour remercier les commerçants, le foyer brénaï et les employés municipaux de la brée les bains. Vous avez répondu présent à nos différentes activités : carnaval, kermesse, halloween... Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine afin de créer de nouveaux souvenirs aux enfants.

Le Foyer Brénaï



Le Foyer brénaï est l'un des principaux animateurs, avec l'Association des Commerçants, des festivités de l'été (brocantes, lotos, expositions de peinture, peintres dans la rue, retraites aux lampions, concert, cette année : du jazz New Orleans, avec le groupe Oracasse). Nous organisons, mais il est juste de noter que c'est la Municipalité qui finance les artistes intervenants extérieurs. La feuille d'information mensuelle, présentant tout ce qui se passait à La Brée, en juillet et en août, distribuée sur le marché et les publications sur les pages Facebook d'Oléron, ont largement contribué au succès de ces festivités : record battu avec la soirée du 15 août.



Nous avons aussi proposé un concert en hommage à Charles Aznavour (JM Desbois et son orchestre), à Saint-Denis pour cause de taille de la scène. Lors de ces festivités, nous vendons le produit de nos ateliers (essentiellement vannerie et couture). Cela nous permet de financer le coût des activités du reste de l'année.

Nous avons repris en septembre nos ateliers : tricot, tapisserie (sièges), vannerie, peinture, couture, encadrement et broderie et

nos autres activités : jeux de société, le Club bimensuel, marche, aquagym.



Les sorties de la journée nous ont amené à faire une croisière sur la Charente et à visiter le château de Buzay, proche de La Rochelle. Avant l'été, nous avons fait une sortie de trois jours dans le Haut Quercy, une journée à La Rochelle, une à l'île de Ré. Outre les marches hebdomadaires, nous avons réalisé des sorties à Nieul s/mer (pour financer une



action caritative au Mali) et à la Cayenne de Marennes, terminée au restaurant.

Notre voyage séjour au bord de la Mer Noire, en Bulgarie, a hélas dû être annulé la veille du départ, du fait de la faillite de Thomas Cook. Nous en avons prévu deux autres, au printemps, à Marrakech et à Lanzarote.

Nous avons organisé une réunion sur les Economies d'énergie (avec la CDC) et des repas ouverts aux non adhérents.

Notre carte d'adhérent (16 euros) permet des réductions dans certains spectacles (séances spéciales du cinéma l'Eldorado).

Nous avons également organisé un Marché de Noël, les 23 et 24 novembre, avec plusieurs intervenants extérieurs.

Nous allons préparer notre char pour la prochaine Fête du Mimosa, sur le thème des Bohémiens et le Carnaval de Saint Denis - La Brée. Pour cela, nous allons cette année encore devoir mobiliser toutes nos « petites mains » bénévoles, pour préparer, ensemble et dans la bonne humeur, des centaines de fleurs en papier.





Selon nos statuts, révisés cette année, les buts du Foyer brénaï sont :
a/ de développer des activités de temps libre (récréatives, culturelles, sportives...), à l'intention de ses adhérents,
b/ de contribuer à l'animation festive de la commune de La Brée-les-bains, à l'intention des adhérents, des habitants et des visiteurs,
c/ de renforcer la solidarité morale des adhérents, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide,
d/ de favoriser les activités en vue de protéger l'environnement,
e/ de favoriser les actions communes avec des groupes et associations locales constituées et notamment l'école.
Toute propagande politique ou religieuse est interdite au sein de l'Association.

POUR TOUTE INFORMATION ET POUR NOUS REJOINDRE :

la page Facebook « foyer-brenais »,
notre permanence (le jeudi, de 10h à 12h), 20, rue des Ardillères, à La Brée-les-bains (derrière l'Office du Tourisme).
Tél. 05 46 75 77 01 (répondeur) / Mail : foyer.brenais@gmail.com

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.
Le Président, JP. CHABOCHE, pour le Foyer brénaï

Association des donneurs de sang

En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies !

1 heure, c'est le temps qu'il faut pour un don de sang :

Accueil ⇒ Entretien médical ⇒ Prélèvement ⇒ Pause et collation

3, c'est le nombre de vies sauvées avec 1 don de sang.

LES PROCHAINES COLLECTES SERONT ORGANISÉES

Mardi 11 février & Vendredi 29 mai
De 8 h 30 à 12 h 30

À la salle des fêtes du Trait d'Union de Chéray - Saint Georges d'Oléron

Renseignements :

Etablissement Français du Sang – Site de Saintes 05 46 93 53 44
Association des Donneurs de Sang – Pierre Abit 05 45 47 92 75

ABAO



Nos deux concerts de juillet et août connaissent toujours le même succès. Même convivialité, même qualité des interprétations et nombre de participants constant.

On notera cependant que la proportion des jeunes interprètes a été moins importante que l'an dernier ; (on se souvient de la participation exceptionnelle des jeunes élèves de l'EMIO - École de musique intercommunale de l'île d'Oléron).

Pascal Sellier a brillamment animé les deux concerts en présentant œuvres et interprètes. Merci également à Bernard Renaud qui, cette année encore, a réalisé un enregistrement audio de qualité professionnelle des deux concerts.

Au concert du 25 juillet, le public était plus nombreux que les années précédentes. Seize participants sont intervenus.

Chaque année, Arnaud ALABEURTHE-MOZALIEWSKI dynamise nos concerts par ses interprétations de musique folklorique russe et par des improvisations impressionnantes.

On a aussi beaucoup apprécié la remarquable prestation du tout jeune organiste Antonin PROUST qui a improvisé sur un thème surprise. La relève des organistes est en bonne voie.



Au concert du 8 août il y a eu treize participants. Au violon le très jeune Atis TAILLANDIER a été particulièrement applaudi dans un concerto de Vivaldi. Le public a fait une ovation au trio Bertrand MULLER, Jean-Pierre AGEORGES, Antoine AGEORGES qui ont interprété des chants a cappella de la musique du moyen âge et de la renaissance. Jean-Pierre AGEORGES et Antoine AGEORGES étaient intervenus déjà au concert de juillet en se présentant in extremis avant le début du concert.



Notre assemblée générale s'est réunie le lundi 19 août 2019 dans la salle polyvalente prêtée par la mairie.

La présidente Marie-Danielle Michelat a commenté le bilan de l'activité de l'association et rappelé la vitalité des concerts des musiciens amateurs. Elle a souligné l'appui de la mairie et de son maire madame Blanchard. C'est un encouragement important pour notre action.



Le bureau a été reconduit. Nous avons accueilli un nouveau membre et nous avons discuté les réalisations et les projets concernant l'orgue de l'église. La rénovation de la mécanique de l'orgue (réfection du réservoir d'air, des canalisations d'air et des commandes des soupapes)

est prévue. Le budget pour l'achat de l'électronique de commande des soupapes a été voté. Ce matériel est maintenant réceptionné. Notre secrétaire — qui se charge des interventions sur le buffet de l'orgue — souhaite l'aide ponctuelle de quelques bénévoles pour déplacer les tuyaux de l'orgue.

Calendrier des prestations musicales de l'association en 2020

Animation musicale d'orgue proposée pour la fête de la musique : le jeudi 21 juin, à 16h dans l'église de La Brée.

Dates des deux prochains concerts d'amateurs : les jeudis 30 juillet et 13 août, à 20h30 dans l'église de La Brée.

ACCA Association Communale de Chasse Agréée



L'ouverture et le début de la saison de chasse n'étaient pas bons à cause de la sécheresse. Maintenant, c'est l'inverse, l'eau est présente sur une bonne partie du territoire.

Nous avons plusieurs compagnies de perdreaux et faisans sédentaires qui se plaisaient sur notre ACCA et ils étaient observés par quelques-uns d'entre nous amoureux de la nature. Les renards ont diminué étant donné qu'ils ont été piégés par nos trois piègeurs et tués en tir d'été par Alain Vauzelle.

Un grand merci aussi à nos deux piègeurs de ragondins, Messieurs Brulliau qui en ont prélevé 58. Au tir, le chiffre est de 12 : trois par Messieurs Brulliau, deux par Monsieur Widendaele, sept par moi-même.

Pour l'île d'Oléron, notre chiffre est excellent et un grand merci à tous ceux qui s'investissent dans notre ACCA.

Pour les sangliers, nous avons réalisé au 30 novembre cinq battues et prélevé un gros mâle de 138 kg.

J'espère que notre territoire sera moins humide en janvier et février, et nous pourrons augmenter notre prélèvement en début d'année.

Je vous invite à nous rejoindre pour les deux battues organisées au mois de mars pour le renard. N'oubliez pas de me transmettre vos carnets de prélèvement à la fermeture de la chasse.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2020.

Bernard Bouilly

Des Chiffres et des Lettres

Le club des CHIFFRES ET DES LETTRES de Saint Georges d'Oléron se réunit tous les mardis et vendredis de 15 h à 17 h dans la salle Aliénor d'Aquitaine à St Georges.

Il est heureux de vous accueillir aussi le mercredi de 14 h 30 à 17 h dans cette même salle (à côté de l'office de tourisme) pour jouer au SCRABBLE. Alors, n'hésitez plus, venez vous amuser avec nous.

Renseignements :

Annie GAILLARD, tél : 05 46 76 51 29

Andrée LECONTE, tel : 06 65 20 34 22



Extraits des conseils municipaux

■ RÉUNION DU 27 JUIN 2019

Travaux de voirie Route du Douhet et Avenue Georges Pompidou : Autorisation de signer les conventions avec le Syndicat de la Voirie

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget de l'exercice 2019, les crédits ont été ouverts pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection

totale de la voirie Route du Douhet et Avenue Georges Pompidou.

Elle précise que compte tenu de la complexité de l'opération, ces travaux nécessitent l'assistance d'un maître d'œuvre pour coordonner les différentes actions à mener.

Elle informe que le Syndicat de la Voirie propose d'assurer ces missions dont le détail est exposé ci-dessous et pour lesquelles il

convient de passer les conventions proposées en pièces jointes.

Madame le Maire précise que les travaux d'aménagement des rues des Varennes et rue Joussemet sont prévus pour 2020 ou 2021 mais que, compte tenu de leurs enjeux sur les réseaux de collecte de l'Avenue Pompidou, il est souhaitable de prévoir la mise en œuvre de la mission « ESQUISSE ».

PROPOSITION DU SYNDICAT DE LA VOIRIE			
HORS TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET PLUVIAL			
Programme voirie Route du DOUHET		travaux estimés à 580 000 € HT	
		global	8 300 M ²
2 tranches	Phase 1	5 100m ²	357 000 €
	Phase 2	3 200 m ²	223 000 €
			HT TTC
	dossier études hydrauliques	3 750 €	4 500 €
	esquisse	5 000 €	6 000 €
	notice présentation	890 €	1 068 €
	dossier permis aménager	1 800 €	2 160 €
			900 € par phase
		sous-total	13 728 €
PHASE			
1	Maîtrise d'œuvre	20 883 €	25 060 €
	Etudes géotechniques	2 290 €	2 748 €
	Levé topographique	4 235 €	5 082 €
	mission SPS	1 880 €	2 256 €
	géolocalisation réseaux	4 720 €	5 664 €
	Travaux	357 000 €	428 400 €
		sous-total	469 210 €
PHASE			
2	Maîtrise d'œuvre	8 697 €	10 436 €
	Etudes géotechniques	2 290 €	2 748 €
	Levé topographique	1 965 €	2 358 €
	mission SPS	1 335 €	1 602 €
	géolocalisation réseaux	3 115 €	3 738 €
	Travaux	223 000 €	267 600 €
		sous-total	288 482 €
		TOTAL OPERATION	771 420 €
		hors travaux enfouissement SDEER	
		hors travaux sur pluvial	

PROPOSITION DU SYNDICAT DE LA VOIRIE –
AMENAGEMENT ROUTE DU DOUHET
 HORS TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES
 RESEAUX

Ventilation des dépenses

Missions SYNDICAT DE LA VOIRIE	Forfait ou %	Montant Ph 1	TTC	Nbre jours PH 1	Montant Ph 2	TTC	Nbre jours PH 2
du HT des travaux réalisés							
Maîtrise d'œuvre							
Production du dossier d'études hydrauliques et porter à connaissance "Loi sur l'Eau"	Forfait	3 750,00 €	4 500,00 €	40			
Réalisation de l'esquisse	Forfait	5 000,00 €	6 000,00 €	60			
Production de la notice de présentation du dossier esquisse au service des ABF	Forfait	890,00 €	1 068,00 €	60			
Réalisation du permis d'aménager	Forfait	900,00 €	1 080,00 €		900,00 €	1 080,00 €	
Missions:							
AVP (avant-projet)	1,20%	6 960,00 €	8 352,00 €	40			
PRO (projet) + Permis d'aménager	1,40%	4 998,00 €	5 997,60 €	40	3 122,00 €	3 746,40 €	40
ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux)	1,20%	4 284,00 €	5 140,80 €	60	2 676,00 €	3 211,20 €	60
DET (direction d'exécution des contrats de travaux)	0,80%	2 856,00 €	3 427,20 €	75	1 784,00 €	2 140,80 €	45
AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)	0,50%	1 785,00 €	2 142,00 €	15	1 115,00 €	1 338,00 €	15
Géolocalisation et géo référencement des réseaux souterrains	Forfait	4 720,00 €	5 664,00 €		3 115,00 €	3 738,00 €	
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Forfait	1 880,00 €	2 256,00 €	116	1 335,00 €	1 602,00 €	70
Etudes géotechniques	Forfait	2 290,00 €	2 748,00 €		2 290,00 €	2 748,00 €	
Levé topographique	Forfait	4 235,00 €	5 082,00 €		1 965,00 €	2 358,00 €	
		44 548,00 €	53 457,60 €		18 302,00 €	21 962,40 €	
			TOTAL MISSIONS SYNDICAT DE LA VOIRIE				
					HT 62 850,00 €		
					TTC 75 420,00 €		

PROPOSITION DU SYNDICAT DE LA VOIRIE - AMENAGEMENT AVENUE POMPIDOU
 HORS TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Programme voirie Avenue Pompidou travaux estimés à 189 000€ HT global 2 700 m ²		
	HT	TTC
AMO	945 €	1 134 €
esquisse	2 900 €	3 480 €
Levé topographique	790 €	948 €
Etudes géotechniques	1 980 €	2 376 €
mission SPS	1 620 €	1 944 €
géolocalisation réseaux	2 105 €	2 526 €
Maîtrise d'œuvre	8 789 €	10 547 €
Travaux	189 000 €	226 800 €
	TOTAL OPERATION	249 755 €
hors travaux enfouissement SDEER	et travaux sur pluvial	

Ventilation des dépenses

Missions SYNDICAT DE LA VOIRIE	Forfait ou %	Montant HT	TTC	Nbre jours
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre				
du HT des travaux réalisés				
Assistance à maîtrise d'ouvrage (phase conception et travaux)	0,50%	945,00 €	1 134,00 €	
Réalisation de l'esquisse	Forfait	2 900,00 €	3 480,00 €	60
Missions:				
PRO (projet) + Permis d'aménager	1,65%	3 119,00 €	3 742,80 €	40
ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux)	1,50%	2 835,00 €	3 402,00 €	50
DET (direction d'exécution des contrats de travaux)	0,90%	1 701,00 €	2 041,20 €	100
AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)	0,60%	1 134,00 €	1 360,80 €	15
Géolocalisation et géo référencement des réseaux souterrains	Forfait	2 105,00 €	2 526,00 €	
Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Forfait	1 620,00 €	1 944,00 €	
Etudes géotechniques	Forfait	1 980,00 €	2 376,00 €	
Levé topographique	Forfait	790,00 €	948,00 €	
TOTAL MISSIONS SYNDICAT DE LA VOIRIE :		19 129,00 €	22 954,80 €	

Programme voirie Rue JOUSSEMET/VARENNES global	travaux estimés à 230 000€ HT 3 300 M ²
--	---

	HT	TTC
AMO	1150	1 380 €
Esquisse	3100	3 720 €
Levé topographique	2325	2 790 €
Etudes géotechniques	2510	3 012 €
mission SPS	1 430 €	1 716 €
géolocalisation réseaux	3 330 €	3 996 €
Maîtrise d'œuvre	9 890 €	11 868 €
Travaux	230 000 €	276 000 €
TOTAL OPERATION		304 482 €

hors travaux enfouissement SDEER

hors travaux sur pluvial

Il est proposé de ne retenir que la mission ESQUISSE pour estimer les conséquences de l'aménagement futur (écoulements) sur le réseau de l'Avenue POMPIDOU dont les travaux sont programmés avant ceux de la rue des Varennes et de la rue Joussemet soit une dépense prévisionnelle de 3 720 € TTC.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection totale des voies de la route du Douhet et de l'Avenue Pompidou ainsi que la réalisation

de la mission ESQUISSE pour les travaux des rue Joussemet et rue des Varennes, APPROUVE les conventions présentées pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liées à ces travaux et AUTORISE Madame le Maire à les signer.

Schéma Directeur des Eaux Pluviales

Madame le Maire explique que le schéma directeur des eaux pluviales réalisé par l'UNIMA en juillet 2017 doit être approuvé par délibération du conseil municipal à l'issue d'une enquête publique pour être opposable. Cette démarche sera entreprise dans le cadre de l'élaboration du PLU. Le bureau d'étude Eau-Mega accompagnera la Commune pour mener à bien la procédure.

Point sur la surveillance des plages

Madame le Maire rappelle le dispositif de surveillance des plages organisé pour la saison 2019 et précise que les sauveteurs assureront la surveillance du samedi 6 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2019. Ils seront au nombre de 4 et seront hébergés au camping Le Planginot.

■ RÉUNION DU 16 JUILLET 2019 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration de PLU a été mené.

CONTEXTE :

La délibération du 22 mars 2017 approuvant le précédent Plan Local d'Urbanisme a été annulée par un jugement du Tribunal Administratif de Poitiers rendu le 8 février 2018.

Par délibération n°201803 du 05 mars 2018 le Conseil Municipal a pris acte dudit jugement et remis en application le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 15 janvier 1993, modifié le 18 décembre 1997, mis à jour le 12 avril 2005, mis en compatibilité avec le programme « Plan Vélo II » de la Communauté de Communes le 16 septembre 2005, sur le territoire de la Commune de LA BREE LES BAINS.

Au regard de la nécessité de doter la Commune d'un document d'urbanisme qui définit l'affectation des sols et une organisa-

tion cohérente de l'espace communal tout en prenant en compte les dernières évolutions réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et notamment les lois GRENELLE et ALUR, l'évolution de la loi Littoral via la Loi ELAN (2018), le Plan De Prévention Des Risques ainsi que différents documents supra communaux comme le Schéma de Cohérence Territoriale en révision (SCOT) ou le Programme Local de L'habitat (PLH), le conseil municipal de la Commune de LA BREE LES BAINS a décidé de prescrire l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération n° 2018080201 du 02 août 2018.

Par cette délibération, le conseil a également précisé les modalités de la concertation conformément aux dispositions des articles L103-2, L103-3 et L103-4 du Code de l'Urbanisme.

La procédure d'élaboration du PLU a été engagée avec des études pilotées par un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens en association avec les personnes publiques et organismes concernés et avec l'assistance

des bureaux d'Etude GHECO URBANISTES et EAU-MEGA Conseil en environnement dans le cadre d'un marché attribué par délibération n° 2018091801.

Les études pour l'élaboration du PLU étant arrivées à leur terme, Madame le Maire explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, il convient de tirer le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, ledit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16, L.153-17 et L.153-18 du code de l'urbanisme.

Madame le Maire rappelle les objectifs de l'élaboration du PLU :

1. Adapter le document au contexte réglementaire et aux documents d'orientation locaux (lois, règlements, chartes locales etc.)

- mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec le contexte règlementaire

(ScoT, loi SRU, loi UH, loi Littoral, loi Grenelle II, réforme de modernisation du PLU, loi ALUR etc.)

- harmoniser les projets d'aménagement avec la charte de développement durable du Pays Marennes Oléron

- rechercher une cohérence entre les documents règlementaires : Plan de Prévention des Risques, Programme Local pour l'Habitat, Classement de l'Ile d'Oléron au titre des sites,

- rechercher une cohérence avec les zonages tels Natura 2000 , charte architecturale du Pays, Agenda 21 de l'Ile d'Oléron etc .

2.Promouvoir le développement durable et le respect de l'environnement

- favoriser le logement et son adaptation aux normes « qualité environnementale » et aux énergies renouvelables,

- prendre en compte les risques naturels et/ou technologiques,

- œuvrer pour le développement durable et la prise en compte de ses conséquences dans l'évolution de notre collectivité,

- respecter la loi relative à l'aménagement, la protection, la mise en valeur du Littoral,

- participer à la préservation des milieux sensibles, de la biodiversité, du patrimoine naturel (marais, marais salants etc.) et agricoles,

3.Favoriser la mise en valeur du patrimoine et des ressources locales

- respecter l'identité locale à l'aide de la

charte architecturale du Pays Marennes Oléron pour la préservation des formes urbaines et du bâti traditionnel,

4.Urbanisation - Développement économique

- prendre en compte les besoins en matière d'équipements, de circulation, d'environnement impliquant des emplacements réservés,

- maintenir et développer le tourisme,

- favoriser la densification des parcelles sous exploitées ou non construites (loi ALUR) afin de réduire la consommation foncière

- identifier un périmètre de centralité, favoriser le maintien et l'implantation des commerces en fonction de ce périmètre et anticiper les conséquences en termes d'aménagement du territoire communal des nouveaux modes de consommation

- poursuivre le développement des modes de circulation alternatifs dont les cycles et favoriser la mobilité douce

- préserver la qualité de vie et la santé publique en veillant à réduire les nuisances

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Madame le Maire rappelle que ces objectifs ont été traduits par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, élaboré dans le respect des principes énoncés aux articles L.101-1 et L101-2. Les orientations d'urbanisme et d'aménagement pour la commune comportent les douze grandes orientations générales suivantes :

A – Définition des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

A1 – Protéger et valoriser les paysages des espaces naturels identitaires du territoire en accompagnant les activités aquacoles et agricoles, portuaires et touristiques, les paysages urbains et les entrées de village

A2 – Veiller au maintien des espaces supports des continuités écologiques, pour garantir leur préservation ou leur remise en état

A3 – Poursuivre la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et identitaire, développer des aménagements et équipements qualitatifs

A4 – Offrir des capacités d'accueil maîtrisées et intégrées pour l'habitat et l'économie en s'adaptant aux contraintes touchant le territoire communal

En répondant aux exigences de la loi littoral

- Sans exposer les nouvelles populations aux risques et nuisances.

B – Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

B1 – Redéfinir, maîtriser et organiser

« l'enveloppe » urbaine destinée à l'accueil de nouveaux logements pour accueillir et renouveler les populations

B2 — Favoriser les circulations douces et réduire les déplacements automobiles en favorisant le développement du centre-bourg aggloméré et en développant les liaisons piétonnes et cyclables

B3 — Préserver et développer les activités agricoles et aquacoles

B4 — Soutenir et organiser le développement de l'équipement commercial en favorisant les commerces dans le bourg

B5 — Conforter les activités économiques secondaires et tertiaires et les équipements d'intérêt collectif dans la zone d'activités de la Baudette, maîtriser/sécuriser les flux routiers, requalifier les abords et l'image de la zone et de l'entrée de bourg

B6 — Assurer le maintien et l'évolution des activités du port dans le respect de la Loi littoral et en intégrant le risque submersion et la sensibilité environnementale du site

B7 — Requalifier l'accueil et les activités touristiques et de loisirs

B8 — Favoriser le développement des communications numériques et réseaux d'énergie

Madame le Maire rappelle que le débat portant sur ces orientations générales a eu lieu lors du conseil municipal du 06 mai 2019 (délibération n°2019050601). Elle précise que des personnes publiques et les associations locales concernées ont été régulièrement sollicitées pendant les études qui ont

permis d'élaborer le projet de PLU présenté.

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)

Deux réunions ont été organisées depuis le lancement de la procédure :

La première le 10 décembre 2018 au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Objectifs de la révision du POS en PLU,
- Expertise du PLU annulé : Recensement et correction des erreurs / identification des actualisations nécessaires des documents
- Premières propositions

La seconde le 28 mai 2019 pour réévaluer les besoins en logements et surfaces dédiées à l'habitat avec prise en compte du PLH très récemment adopté, présenter le PADD débattu en conseil municipal, justifier des choix retenus, proposer une spatialisation de la loi littoral et mouvements d'EBC et présenter le projet réglementaire (graphique et écrit) ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

D'autres échanges avec les personnes publiques associées et les services de l'Etat ont eu lieu fréquemment à l'occasion des réunions de travail au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

BILAN DE LA CONCERTATION

Madame le maire expose ensuite le bilan de la concertation. Elle rappelle que la délibération du 02 août 2018 en précise les modalités comme suit :

✓ large diffusion dans la presse et sur le site internet de la Commune du lancement de la procédure d'élaboration du PLU

✓ affichage de panneaux en Mairie

✓ publication dans le bulletin municipal semestriel

✓ registre en mairie

✓ réunions publiques

✓ bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal

Madame le Maire expose les éléments constitutifs de la concertation menée à savoir :

✓ diffusion dans la presse et sur le site internet de la Commune du lancement de la procédure d'élaboration du PLU : annonce dans les journaux SUD OUEST le 28/08/2018 et LE LITTORAL le 24/08/2018 site internet le 03/08/2018

✓ affichage en mairie :

- délibération prescrivant l'élaboration du PLU le 03/08/2018

- 14 janvier 2019 : affichage de l'invitation à la 1^{ère} réunion publique du 24 janvier 2019

- 25 janvier 2019 : affichage en Salle du Conseil, du support de la présentation de réunion publique du 24 janvier 2019 (diagnostic et enjeux, projet des orientations générales du PADD avant débat en conseil municipal)

- 7 mai 2019 : affichage en salle du Conseil du PADD débattu en Conseil Municipal du 06/05/2019 (débat sur les orientations générales)

- 7 mai 2019 : affichage du procès-verbal de la réunion du conseil municipal (affichage de la délibération exécutoire le 10 mai 2019)
- 20 mai 2019 : affichage de l'invitation à la 2ème réunion publique du 04 juin 2019
- 5 juin 2019 : affichage du support de la présentation de réunion publique du 4 juin 2019 : orientations du PADD débattu projet réglementaire, zonages, projet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ✓ affichage dans les commerces du village
- invitation à la 1ère réunion publique du 24 janvier 2019 le 14/01/2019
- invitation à la 2ème réunion publique du 04 juin 2019 le 20/05/2019
- ✓ publication dans le bulletin municipal semestriel
- information de la tenue de la consultation et de la mise à disposition du registre en page 15 du bulletin de janvier 2019
- ✓ registre en mairie
- un registre d'observations du public et de suivi de la procédure ont été mis à disposition en mairie le 11 octobre 2018, avec annexée la délibération prescrivant l'élaboration du PLU (CM du 02/08/2018). L'information en a été donnée le 19 octobre 2018 sur le site internet. Durant toute la concertation, les données ont été actualisées au gré de l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU par la mise à disposition de documents en Mairie, à côté du registre :

- À partir du 11 octobre 2018 :
 - o PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) complet
 - o Registre de concertation de l'élaboration du PLU
 - o Délibération prescrivant l'élaboration du PLU
 - o Registre de suivi de procédure
- 21 mars 2019 : compte rendu de la 1ère réunion publique du 24 janvier 2019 inséré dans le registre de suivi de la procédure
- 7 mai 2019 : procès-verbal de la réunion du conseil municipal au cours de laquelle le PADD a été débattu inséré dans le registre de suivi de la procédure (délibération exécutoire le 10 mai 2019)
- 27 juin 2019 : compte rendu de la réunion publique du 4 juin 2019 inséré dans le registre de suivi de la procédure
- 2018/2019 : compte rendus de la réunion de lancement COPIL et des réunions des personnes publiques associées (PPA)
 - o Compte rendu COPIL du 23/10/2018 versé au registre de concertation le 21/11/2018
 - o Compte rendu de la réunion avec les PPA du 10/12/2018 versé au registre de concertation le 19/02/2019
 - o Compte rendu de la réunion avec les PPA du 28/05/2019 versé au registre de concertation le 27/06/2019

Madame le Maire informe l'Assemblée que les contributions recueillies dans le registre de concertation ouvert en octobre 2018 et

les réponses apportées figurent dans le document détaillant le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Madame le Maire précise qu'il n'a été relevé aucune autre observation RELEVANT DE LA CONCERTATION - INTERET GENERAL sur le registre.

✓ réunions publiques à la salle de l'auditorium :

- 1ère réunion publique le 24 janvier 2019 à 18h00 : affichage en mairie le 14/01/2019, annonce dans les journaux SUD OUEST le 16/01/2019 et LE LITTORAL le 18/01/2019 site internet le 14/01/2019 – affichage dans les commerces et à l'office de tourisme le 14/01/2019

- 2ème réunion publique le 04 juin 2019 à 18h00 : affichage en mairie le 20/05/2019 - annonce dans les journaux SUD OUEST le 23/05/2019 et LE LITTORAL le 24/05/2019 site internet le 20/05/2019 - affichage dans les lieux publics (office de tourisme, mairie) et commerces le 20/05/2019

Madame le Maire expose que les observations effectuées dans le cadre des réunions publiques de concertation des 24 janvier et 4 juin 2019 concernent les questions et problématiques détaillées dans le bilan de la concertation joint à la présente délibération. Elles portent sur les thèmes de l'Urbanisme, les Activités économiques et l'Environnement et les risques

CONCLUSIONS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Madame le Maire informe que les questions RELEVANT DE L'INTERET GENERAL posées lors de cette concertation ont essentiellement concerné :

- ✓ Les choix établis sur les implantations économiques et l'évolution de la ZA de la Baudette
- ✓ Les choix de protection des espaces agricoles et la gestion des eaux
- ✓ Les choix en matière de développement de l'habitat, quartiers futurs et les OAP sur secteurs dans l'enveloppe urbaine, sur le secteur du Bas du Breuil et en extension du bourg

Les réponses apportées en réunions publiques ont permis d'expliquer les choix retenus et les modalités d'intégration des textes, en particulier la Loi Littoral et lois Grenelle (évaluation environnementale, trame verte et bleue...) et du PPRN.

Madame le Maire informe que le bilan de la concertation peut être considéré comme POSITIF,

- Il intègre les capacités de la STEP et prend en compte les conclusions du SD pluvial établi (enquête publique programmée conjointement à celle du PLU)
- Il intègre les besoins en emplois et activités et équipements d'intérêt collectif
- Il prend en compte les risques naturels et technologiques (pour les biens et les personnes)

- Il traduit et spatialise les dispositions de la loi Littoral en intégrant les évolutions de jurisprudences et la loi Elan (2018)

- Il intègre les besoins en logements diversifiés, aidés

- Il favorise le remplissage des « dents creuses » et vides urbains dans la partie agglomérée, équipée, proche des commerces et équipements

Elle rappelle que les demandes particulières ne concernant pas l'intérêt général ou collectif ne sont pas prises en compte dans le présent bilan. Elles ont été examinées dans le cadre de la construction du projet de PLU lorsqu'elles lui ont été soumises. (en dehors de la concertation publique).

Madame le Maire informe que le projet de PLU est achevé et qu'il se compose des éléments détaillés ci-après. Elle précise qu'ils ont été transmis à chaque conseiller municipal sur CD-Rom à l'appui de la convocation qui leur a été délivrée pour la présente réunion, à savoir :

1 – Rapport de présentation

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3 – Règlement

3.1 – Charte urbanisme, architecture et paysage du Pays Marennes-Oléron

4 – Plans de zonage

4.1 – Document graphique au 1/5 000e – plan d'ensemble

4.1 – Document graphique au 1/ 2 500e – plan ville

5 – Orientations d'Aménagement et de Programmation

6 – Annexes informatives et graphiques

6.1 – Servitudes d'utilité publique

6.1.1 – Liste des servitudes d'utilité publique et arrêtés

6.1.2 – Plan des servitudes d'utilité publique au 1/5 000e

6.1.3 – Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.)

6.2 – Plan du réseau d'alimentation en eau potable au 1/3 000e

6.3 – Plan du réseau d'assainissement des eaux usées au 1/3 000e

6.4 – Zonage d'assainissement collectif des eaux usées

6.5 – Schéma Directeur des eaux pluviales (sera versé au dossier d'approbation après enquête publique)

6.6 – Carte des infrastructures de transports terrestres - Prescriptions d'isolement acoustique

6.7 – Les zones de préemption du Département (espaces naturels sensibles)

6.8 – Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (article L.211-1 du code de l'urbanisme)

6.9 – Les zones dans lesquelles s'applique le permis de démolir (L.430-1-e & 430-2 et suivants)

7 – Pièces administratives et délibérations

Considérant qu'en application de l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme, il doit être tiré le bilan de la concertation,

Considérant, par ailleurs, que le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui fixe les orientations d'urbanisme et d'aménagement de la collectivité a fait l'objet d'un débat d'orientation au conseil municipal lors de sa séance publique du 06 mai 2019. Lors de cette réunion, le conseil municipal a émis les remarques suivantes : Les membres du conseil municipal ont approuvé les orientations générales qui tiennent compte de l'environnement réglementaire.

Il a été rappelé également que la Trame Verte et Bleue est prise en compte dans le projet soumis au débat ainsi que les dispositions du Plan Vélo III sous la forme d'emplacements réservés. Il a été observé que les zones à construire ont très peu évolué et qu'il aurait même fallu les réduire.

Il a été rappelé que l'un des objectifs du PADD est de valoriser les espaces nécessaires au maintien des activités aquacoles au regard de l'intérêt économique que représente la ferme du Douhet et son développement, mais aussi de valoriser le patrimoine avec, notamment, la démarche de mise en valeur du Moulin au cœur d'un projet communautaire. Un aménagement de la voie nécessaire pour en sécuriser les accès à hauteur de la Zone Artisanale de La Baudette, tant pour la desserte du Moulin par lui-même que pour la sécurité du sentier pédagogique a été évoqué. Il a été précisé que bien que le Port du Douhet soit situé sur la Commune de Saint Georges d'Oléron, ses activités périphériques im-

parent le territoire communal, notamment par la présence d'une partie du port à sec et de la maison de l'éclusier dont la destination est figée. Il a été rappelé que le projet de PLU en cours ne doit pas être un obstacle aux projets d'entretien des marais et de lutte contre la montée des eaux car de nouveaux travaux doivent être engagés en concertation avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron qui détient la compétence GEMAPI. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants, R.153-3 à R.153-7;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays Marennes Oléron approuvé le 27 décembre 2005 en cours de révision;

Vu la délibération en date du 02 août 2018 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation;

Entendu le débat au sein du conseil municipal en date du 06 mai 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme;

Vu le bilan de la concertation préalable détaillé ci-dessus,

Vu le projet de plan local d'urbanisme (PLU) et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes,

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que sa famille ayant des intérêts fonciers dans les zones à urbaniser inscrites au projet de Plan Local d'Urbanisme, elle se retire du vote du bilan de la concertation et d'arrêt du projet de PLU et laisse la présidence du conseil municipal à Michel DASSIÉ, 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DASSIÉ Michel, 1^{er} adjoint, par douze voix POUR, et deux ABSTENTIONS (Madame le Maire, porteuse d'un pouvoir) :

1.TIRE le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et joint en annexe conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme et le considère comme favorable,

2.ARRÊTE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de LA BRÉE LES BAINS tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L.153-14 du code de l'urbanisme.

3.PRÉCISE que le projet du PLU arrêté sera notifié pour avis, conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 :

- à Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,

- à Messieurs les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- à Monsieur le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale en application de l'article L. 143 16 du code de l'urbanisme,
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, établissement public compétent en matière programme local de l'habitat
- à Messieurs les maires des communes limitrophes :
 - Saint Georges d'Oléron
 - Saint Denis d'Oléron
- à la commission départementale de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.
- à Monsieur le Président de la chambre d'agriculture,
- à Monsieur le Président de l'Institut national des appellations d'origine contrôlée (INAO)
- à Monsieur le Président du Centre national de la propriété forestière (CNPF).
- aux personnes publiques qui ont demandé à être associées à la démarche, notamment la SPPIO

4. INFORME que les personnes publiques mentionnées aux articles L.132-12 et L.132-13 pourront en prendre connaissance si elles le demandent et que le dossier tel qu'arrêté par le conseil municipal sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

5. AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de LA BRÉE LES BAINS.

6. DIT que conformément à l'article R 153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée en mairie de LA BRÉE LES BAINS pendant un délai d'un mois.

Madame DELATTRE s'interroge sur l'appellation du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Marennes Oléron compte tenu des projets de dissolution. Madame le Maire et Madame LIENART répondent que c'est l'appellation actuelle qu'il convient d'utiliser, aucune information contraire n'ayant été communiquée jusqu'alors.

Travaux d'enfouissement des réseaux coordonnés Avenue Georges Pompidou, Route du Douhet et Route du Moulin : autorisation donnée au Maire de signer les conventions avec ORANGE

Madame le Maire explique que depuis la convocation du conseil municipal et l'envoi de la note de synthèse, deux conventions supplémentaires ont été reçues en mairie et

transférées ce jour par messagerie à chaque conseiller. Elles concernent également les travaux d'enfouissement des réseaux prévus lors du vote du budget Route du Douhet et Route du Moulin. Elles sont rédigées de la même manière que celle qui leur a été envoyée avec la note de synthèse pour les travaux de l'Avenue Georges POMPIDOU. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent d'ajouter ces conventions au point 3 de l'ordre du jour et recueille l'accord unanime des conseillers.

Elle explique que dans le cadre du projet de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication, une étude pour des travaux de génie civil doit être menée par ORANGE. Une convention doit alors être passée pour chaque projet entre la Commune et ORANGE afin de formaliser les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire.

Madame le Maire rappelle que les crédits ont été prévus dans le cadre de l'estimation de l'opération globale d'aménagement des voies.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le lancement des études pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécom de l'Avenue Pompidou, de la Route du Douhet et de la Route du Moulin, APPROUVE les termes des conventions présentées (D17-54-19-00116607/Route du Moulin - D17-54-19-00116422/Ave-

nue POMPIDOU – D17-54-19-00116717/ Route du Douhet 1ère partie) pour ces travaux et AUTORISE Madame le Maire à les signer.

Travaux d'aménagement rue des Varennes et Rue Joussemet : extension de la mission confiée au Syndicat de la Voirie

Madame le Maire rappelle les projets d'aménagement de l'Avenue Georges POMPIDOU (enfouissement des réseaux et réfection totale de la voirie). Lors de sa précédente réunion, le conseil municipal a décidé de confier au Syndicat de la Voirie la mission ESQUISSE concernant l'impact des futurs

travaux d'aménagement de la Rue des Varennes et de la Rue Joussemet sur la réfection de l'Avenue Pompidou. Elle informe qu'après transmission de la convention de mission aux services du Syndicat de la Voirie, il s'avère qu'un levé topographique sera nécessaire pour pouvoir procéder à cette étude.

Elle précise que le montant global de cette mission s'élèverait alors à 5 425.00 € HT soit 6 510 € TTC. Les crédits ont été prévus dans l'enveloppe globale estimée pour ces travaux d'aménagement.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la commande au Syndi-

cat de la Voirie d'un levé topographique pour un montant de 2 325 € HT soit 2 790 € TTC en complément de la mission ESQUISSE, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention y afférente, DIT que le montant global de cette mission s'élèvera alors à 5 425.00 € HT soit 6 510 € TTC

■ RÉUNION DU 12 SEPT. 2019

Aire de jeux de l'école

Madame le Maire informe les conseillers qu'à la suite des pluies du mois d'août des champignons ont poussé dans les copeaux de bois qui tapissaient le sol de l'aire de jeu de l'école. Compte tenu de la toxicité potentielle, il a été décidé d'extraire les copeaux. Compte tenu des impératifs de mise aux normes des jeux en place et de leur état, il a été décidé de les retirer afin d'engazonner l'espace libéré et de réfléchir à des aménagements de la cour plus sécurisants pour les enfants.

Groupement de commande mutuelle de groupe

Madame le Maire rappelle que la Commune a rejoint un groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes pour une mutuelle collective (adhésion facultative des agents). La mutuelle a été choisie, le contrat va pouvoir être signé prochainement et les agents seront informés de la possibilité de souscrire un contrat de bonne qualité au meilleur coût dégagé par la consultation menée en amont.

Horaires des agents administratifs

Madame le Maire informe les conseillers que les agents administratifs ont proposé d'assurer une ouverture en continu des services administratifs de la mairie à titre expérimental, afin d'étendre la plage horaire utile aux usagers. La nouvelle organisation des horaires permet ainsi d'ouvrir la Mairie de 9 h à 16h30 du lundi au vendredi. De plus, compte tenu de la très faible fréquentation par les usagers le samedi matin, Mme le Maire a souhaité que la permanence soit interrompue au 1er octobre pour reprendre au 1er avril 2020. Les nouveaux horaires seront effectifs au 1er octobre 2019 et feront l'objet d'une évaluation en fin d'année.

■ REUNION DU 28 OCT. 2019

1. Succession de Mme LEONARD : autorisation de partage des liquidités et de mise en vente des biens immobiliers

La notaire en charge de la succession a transmis le décompte financier actualisé des liquidités ainsi que le relevé de compte de la succession. Chaque colégataire a formulé à la notaire son approbation du décompte présenté quant au partage des liquidités. Le document transmis fait apparaître que la part incombant à la Commune de LA BREE LES BAINS s'élève à 449 041.88 €.

D'autre part, plusieurs estimations ont été sollicitées pour les biens immobiliers de LA ROCHELLE et de LA BREE LES BAINS en vue de leur mise en vente.

2. Budget principal : décisions modificatives de crédits

Madame le Maire informe qu'il convient d'intégrer dans le budget de la Commune le produit de la vente du terrain de Mme LEONARD à Saint Raphaël qui figure dans le décompte des liquidités à percevoir par la Commune, le reste ayant déjà été prévu au budget de l'exercice 2019 en recettes de fonctionnement exceptionnelles. L'enveloppe budgétaire réalisée pour l'extension des services techniques ayant été sous-estimée, Madame le Maire propose d'affecter cette somme au projet afin de garantir aux agents du service un site conforme aux normes et adapté aux missions confiées.

Il avait été envisagé l'achat d'algécos neufs

mais ceux-ci doivent être renouvelés tous les dix ans afin de répondre aux normes exigées. Dans un objectif de bonne gestion de l'argent public et de respect de la réglementation pour les agents, le choix s'est porté sur le financement d'un bâtiment pérenne qui répondra aux normes de sécurité et aux prescriptions du Code du Travail.

État civil Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Mariages

08.07.2019	Julien Pierre NICOLAS & Sylvia Merrill Berthe JOLIET
07.09.2019	Xavier Marie Bernard François MIROF & Séverine Christine GAUTHIER
07.09.2019	Eric André VAILLANT & Sandrine Roselyne LEBEAU

Décès

27.08.2019 à Rochefort	Didier Jacques Henri MALO	58 ans
02.12.2019 à La Brée les Bains	Marlène Suzanne SABOURIN épouse GAUTHIER	82 ans
05.12.2019 à Bondoufle	Bernard Raymond Aimé MAGNIEN	69 ans
07.12.2019 à Chambon	Michel Henri Marcel BIGOT	87 ans

Services publics

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE 17

Brigade de St Pierre d'Oléron

URGENCE APPEL EUROPEEN 112

MAISON MEDICALE DE GARDE 15

le soir en semaine de 21h à minuit,
samedi après-midi, dimanches et jours fériés

MAIRIE 05.46.47.83.11

lundi au vendredi 9 h à 16 h 30

samedi matin 9 h à 12 h du 1/04 au 30/09

fax : 05.46.75.90.74

e.mail : labreelesbains@wanadoo.fr

site : labreelesbains.com

ASSISTANCE SOCIALE 05.46.47.00.68

sur rendez-vous à prendre au

SECURITE SOCIALE 36 46

Sur rendez-vous

ÉCOLE 05.46.47.82.41

34 rue des Boulassiers

Agence Postale Communale 05.46.47.83.00

Basse saison : du lundi au vendredi de 9h15 à 12h

Haute saison : du lundi au vendredi de 9h15 à

12h30 et de 15h à 17h

Samedi de 9h15 à 12h30

M.N.S. Surveillance plage 05.46.47.82.14

juillet-août de 11h à 19h

MARCHÉ

Pendant la saison : quotidien

Hors saison : mercredi, vendredi, samedi, dimanche et jours fériés + vacances de Printemps

OFFICE DE TOURISME 05.46.47.96.73

rue des Ardillières

De janvier à mars et d'octobre à décembre : du lundi

au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Pendant les vacances de la Toussaint ouvert jusqu'à 18h

D'avril à juin et septembre : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h

Pendant les vacances de Pâques, pour les ponts et les week-ends prolongés, ouvert également le

dimanche matin de 10h à 12h30

Juillet-août : du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h. Dimanche de 9h30 à 13h.

Sous réserve de modifications.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

à côté de l'Office de Tourisme.

En saison : mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10h à 12h30

Hors saison : mercredi de 10h à 12h

ORDURES MÉNAGÈRES

Octobre à mars :

• Ordures ménagères (bacs verts) collecte le mercredi à partir 20h.

• Déchets recyclables (bacs jaunes) collecte le mardi à partir de 20h.

Avril à septembre :

• Ordures ménagères (bacs verts) collecte le mercredi et le dimanche à partir de 20h.

• Déchets recyclables (bacs jaunes) collecte le mardi à partir de 20h.

Les sacs de tri sélectif sont à vider dans les colonnes de tri sélectif situées à proximité de la déchetterie

Renseignements & réclamations redevances O.M :

Communauté de communes : 05.46.47.64.98

ORDURES NON MÉNAGÈRES

Dépôt des déchets de toute nature à la déchetterie « La Royale »

Du 01/01 au 30/03 et du 01/11 au 31/12 : du lundi au samedi de 9h à 11h50 et 14h à 17h50

Du 01/4 au 31/10 : du lundi au samedi de 9h à 11h50 et 14h à 17h50 et dimanche de 9h à 11h50

Déchetterie la Royale 05.46.75.92.28

E.D.F. Marennes 09.72.67.50.17

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Compagnie des Eaux de Royan

..... 05.81.31.85.01

OFFICE RELIGIEUX

Pour prendre connaissance des jours et heures des offices religieux, merci d'appeler :

Cure de St Georges 05.46.76.60.10

Cure de St Pierre 05.46.47.11.44

Protestant : Temple de St Pierre

Saison 6 juillet - 15 septembre : le dimanche à 10h30 (culte bilingue franco allemand)

Hors saison : 1^{er} dimanche du mois à 9h45

Informations diverses

■ Chiens « dangereux »

Depuis 1999, les propriétaires ou détenteurs de chiens de la 1^{er} catégorie (chiens d'attaque : Pit-bull, Boer-bull, tosa) et de la 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense : Staffordshire terrier, Rottweiler, tosa) en application de l'article 211-5 du code rural, au sens de l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999, doivent procéder à la déclaration de leur animal à la mairie sous peine d'une contravention.

-Pour cela, il convient de présenter en mairie les documents suivants :

- carte d'identification du chien (comportant le numéro de tatouage)
- certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- certificat vétérinaire de stérilisation du chien (uniquement pour les chiens de 1^{ere} catégorie).
- attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire.
- Attestation d'aptitude délivrée par un vétérinaire agréé.

-Il vous sera délivré un récépissé de déclaration qui peut être, à tout moment, ainsi que l'attestation d'assurance et le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, réclamé par les forces de l'ordre

L'inobservation de ces dispositions constitue un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de fortes amendes.

■ Déjections canines

Lorsque vous promenez vos chiens, munissez-vous de petits sacs afin que les rues, trottoirs et plages ne relèvent pas du parcours du combattant...

Des sacs sont à votre disposition au camping municipal, Place Gaston Robert, sur la plage (à deux emplacements) ainsi qu'à la mairie.

Le non ramassage des excréments des chiens constitue une infraction punie d'une amende de 35 € (article R632.1 du code pénal).

Nous rappelons que pour tout chien qui sera en état de divagation et qui sera identifié, son propriétaire se verra punir d'une contravention de 2^{ème} classe, soit 35 € conformément à l'article R622.2 du code pénal.

Nous rappelons également que, sur le territoire de la commune, les chiens doivent être tenus en laisse. Sur la grande plage, les chiens sont strictement interdits. Les chevaux sont tolérés sur les plages, avec restrictions entre le 15 juin et le 15 septembre jusqu'à 9 h le matin et à partir de 20 h 30 le soir. Les croffins doivent être scrupuleusement ramassés.

■ Recensement militaire

En fonction du mois de leur naissance, les jeunes garçons ou filles nés en 2004 doivent se faire recenser en mairie cette année dans les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire.

Par exemple, s'ils sont nés en janvier 2004, ils doivent se faire recenser entre janvier et mars 2020.

■ Ramassage des encombrants

La commune organise un service gratuit de ramassage des encombrants pour les personnes non équipées pour emmener à la déchetterie les gros objets dont elles désirent se débarrasser.

La demande doit en être obligatoirement formulée auprès des services du secrétariat de la mairie, par lettre ou par téléphone. Le ramassage sera ensuite effectué par les services municipaux de la voirie suivant la liste d'inscription transmise par la mairie; chaque dernier lundi du mois. Les personnes en ayant formulé la demande sont priées de ne sortir leurs encombrants que le jour du ramassage le matin de bonne heure, avant 8 heures.

■ Éclairage public

Certains jours, l'éclairage public flanche auprès de chez vous. C'est très désagréable et nous vous comprenons. Aussi, pour obtenir un dépannage des plus rapides, vous devez relever le numéro

de la plaque L.B. suivi de 1 à 3 chiffres, situé, en général, à hauteur d'homme sur le poteau concerné et le signaler à la mairie, qui pourra dès lors transmettre la demande de réparation sans recherche et perte de temps suite à des données erronées ou incomplètes.

■ Tennis municipal

Allée du Gai Séjour

RESERVATION A LA MAIRIE

9 h-12 h et 14 h-17 h

Du lundi au vendredi et samedi matin

Nous rappelons, par ailleurs, que le tennis est ouvert gratuitement, le mercredi, hors saison, aux jeunes, résidents permanents de la commune ou du local jeunes du Foyer Rural de Saint Denis, accompagnés d'un adulte.

■ Dépôt sur voirie communale

Une demande doit être formulée en mairie pour tout dépôt sur la voirie, tel que dépôt de sable ou gravier et en particulier des gravats résultant de travaux effectués par une entreprise ou un propriétaire. Ces gravats devront être enlevés à la fin du chantier, la voirie et les trottoirs ne devront pas être dégradés ni encombrés de façon abusive.

■ Chiens perdus ou trouvés

Si vous trouvez un chien ou si vous en perdez un, une seule adresse : élevage de boxer de « La Prise des Viviers » - Bois Fleury 17310 ST PIERRE D'OLERON (voie sans issue derrière l'aérodrome) tel : 05.46.47.08.50 Normalement il y a une permanence tous les jours mais mieux vaut s'en assurer par un appel téléphonique.

■ Ramassage des ordures ménagères et des bacs de tri sélectif

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue exclusivement à l'aide des containers individuels ou des containers collectifs.

Les cartons, sacs ou autres récipients contenant

Informations diverses (suite)

des déchets ménagers ne sont pas ramassés par l'entreprise effectuant ce service.

Les propriétaires de résidences principales et secondaires doivent placer :

1-le container à ordures ménagères sur le trottoir, pour la collecte le mercredi avant 20 h et le dimanche avant 20 h

2-le container de tri sélectif (jaune) le mardi avant 20 h

Les sacs « cabas » jaunes réutilisables ne sont pas ramassés. Ils doivent être vidés dans les colonnes de tri situées à proximité de la déchetterie et aux Boulassiers.

Lors des départs uniquement, des sacs individuels d'ordures ménagères peuvent être déposés dans les colonnes collectives placées à différents points de la commune (principalement aux sorties de ville).

Les détritrus de jardin doivent être déposés à la déchetterie mais en aucun cas dans les containers individuels ou collectifs.

■ Urbanisme

Il est rappelé à toute personne intéressée par des travaux (construction nouvelle, ravalement de façade, ouverture, abri de jardin, clôture, couverture de maison, changement de destination de locaux, etc. . .) de bien vouloir se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la mairie avant de réaliser ces projets, aux heures d'ouverture : 9 h-12 h et 14 h-17 h.

L'architecte-conseil du CAUE tient sa permanence en mairie lors des commissions d'urbanisme 1 mardi par mois à partir de 9 h 30 sur rendez-vous (se renseigner à la mairie pour les dates précises). Ses consultations sont gratuites. Nous attirons votre attention sur un point important concernant l'octroi du certificat de conformité. Il ne peut être accordé que lorsque les travaux sont intégralement terminés et cela inclut les peintures des volets. Lorsque les volets ont été posés et comportent une couche d'apprêt, six mois doivent s'écouler avant le passage de la couleur définitive. Aussi ne déposez pas votre

demande de conformité avant le passage de la peinture définitive.

■ Accueil de jour

Pour personnes âgées, dépendantes et/ou désorientées, pour favoriser le maintien à domicile, rompre la solitude et optimiser l'autonomie de la personne âgée : Maison de retraite de St Georges.

Mission : prendre en charge sur une journée, de manière régulière ou occasionnelle, des personnes âgées vivant à domicile, en structure agréée au sein de la maison de retraite

Objectifs : * stimuler les capacités cognitives et relationnelles des personnes * conserver son autonomie pour favoriser le maintien à domicile * rompre l'isolement et éviter le repli sur soi * se familiariser avec la vie en collectivité * soulager les familles et l'entourage par une prise en charge adaptée.

Encadrement et accompagnement : une aide médico-psychologique référente de l'accueil de jour aidée par une équipe pluridisciplinaire (aide-soignante, animateur, kinésithérapeute, psychomotricienne).

Activités de groupe ou individuelles : les activités proposées ont une visée sociale et occupationnelle. Elles permettent de stimuler les capacités physiques et psychiques des personnes.

- activités corporelles - atelier de jardinage, cuisine - aide à la vie quotidienne (mettre la table. . .) - groupe de paroles, atelier mémoire - activités manuelles, jeux de société. . .

Déroulement d'une journée : Accueil dès 9 h, 1 séance d'activités ou atelier de 2 h, repas en collectivité, 1 séance d'activités ou atelier de 2 h, retour à domicile à partir de 16 h.

Conditions d'admission : consultation médicale préalable vérifiant la compatibilité de l'état de la personne avec les activités proposées et la gestion d'un groupe.

Accueil régulier ou occasionnel en fonction du souhait des familles et des places disponibles.

Modalités pratiques : * accueil du lundi au ven-

dredi de 9 h à 16 h 30 (fermeture 1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et du 15 Juillet au 15 Août). * capacité d'accueil : 3 personnes par jour. * transport à la charge des familles. * possibilité de prise en charge dans le cadre du plan d'aide A.P.A. à domicile.

Contact : maison de retraite de St Georges d'Oléron. Tel : 05.46.76.51.50.

■ Sécurité Sociale

Parc des Fourriers 5 Avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT

Les délégués sociaux ont pour mission de favoriser l'accès aux soins et le droit à la santé, en coordination avec les partenaires locaux. Ils peuvent vous aider à :

- constituer votre dossier d'invalidité, de Couverture Maladie Universelle.
- Étudier vos droits à l'indemnisation maladie, maternité, accident du travail
- Constituer des dossiers d'aides financières.

En cas d'incapacité temporaire ou définitive, un délégué social peut se déplacer à votre domicile Pour prendre rendez-vous, Appelez le 3646

Les délégués sociaux vous reçoivent également sur rendez-vous dans nos agences.

■ Repas à domicile

Préparés par le personnel de la cuisine du Foyer-Logement de St Georges d'Oléron, les repas sont livrés à domicile. Juste avant de passer à table, la remise en température des aliments peut être faite au moyen d'un four à micro-ondes ou des traditionnels plaque de cuisson et four. Les viandes telles que steak, côte de porc dans l'échine, escalope de dinde, etc. . . (fournies par un artisan-boucher d'Oléron) sont conditionnées et livrées crues pour les cuire selon son gout.

Composition d'un repas :

Soupe, hors d'œuvre, plat, garniture, fromage, dessert, pain, vin ou jus de fruit.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Toute personne (sans condition d'âge) demeu-

rant dans les communes de St Denis, La Brée les Bains, St Georges.

Quels sont les jours de livraison ?

Du lundi au samedi dans la matinée. Le repas du dimanche est livré en même temps que celui du samedi.

Où se renseigner ?

Auprès du C.C.A.S ou du Foyer-logement de St Georges :

Tel: 05.46.76.87.93 ou 05.46.76.51.44

■ Aide personnalisée à l'autonomie (A.P.A.)

Conditions d'attribution :

- Être âgé de 60 ans et plus
- Résider en France
- Présenter un état de dépendance qui requiert une aide ou une surveillance régulière pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie.
- L'évaluation de l'état de dépendance sera effectuée par une équipe médico-sociale dont un membre se rendra au domicile du demandeur. Elle est attribuée sous conditions de ressources. Elle est versée au bénéficiaire et aux prestataires de services (garde ou aide à domicile, emploi familial, portage des repas à domicile, téléalarme...) en cas de maintien au foyer ou à l'établissement d'accueil (maison de retraite).

Où s'adresser :

À la mairie du domicile de la personne âgée.

■ MONALISA Oléron

Lutte contre l'isolement des séniors.

Sur l'île d'Oléron, depuis 2016, des bénévoles vont à la rencontre de personnes âgées isolées. Ce réseau de bénévoles est une des actions de la mobilisation locale de lutte contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA), un axe identifié dans le CLS Oléron. Les bénévoles sont formés et accompagnés par des professionnels de l'île d'Oléron. Pour être mis en relation avec un bénévole, le CLIC et les Référents des communes vont s'assurer des 3 points suivants:

- Le séniors doit exprimer un sentiment d'isole-

ment, de solitude et d'ennui

- Le séniors doit être demandeur de visites bénévoles et y consentir

- L'état de santé physique et psychique du séniors doit être compatible pour recevoir des visites. Le séniors doit être capable d'entretenir des relations de convivialité et de bienveillance avec le visiteur bénévole.

Contact MONALISA : CCAS de la commune ou CLIC Oléron

■ Permanences à la maison P.H.A.R.E

(Pour un Habitat Adapté et un Réseau d'entraide) Alzheimer 17 : 2^{ème} mercredi après-midi du mois de 14h30 à 16h30 (accueil libre) - renseignements au 05 46 92 25 18

Association des Paralysés de France : 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h30 à 16h30 (rendez-vous au 05 46 30 46 66

Agence départementale d'Information logement ADIL 17 : 2^{ème} mardi des mois pairs de 14h à 17h - renseignements au 05 46 34 41 36

CRAVA CICAT (cellule d'aide à la vie autonome - centre d'information et de conseils en aides techniques) : 3^{ème} ou 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 17h (sur rendez-vous au 05 46 34 00 34).

Association Valentin Haüy : accueil sur rendez-vous ou visite à domicile. Aide pour les aveugles et les malvoyants (aide sociale, bibliothèque braille et sonore, matériel adapté, cours d'informatique adapté...).

CIAS - antenne nord (service prestataire d'aide à domicile) : 05 46 75 14 54

SAD-PEP 17 (soins et aide à domicile auprès de personnes dépendantes, malades ou handicapées) : 05 46 36 06 28

Association Une île vers SEL : système d'échange local (SEL Oléron) . Permanence d'accueil 3^{ème} samedi de 10h à 12h - 05 46 47 67 34

FAVEC : association des conjoints survivants, soutien et aide aux veufs et veuves. Réunion le 2^{ème} vendredi du mois de 15h à 17h en mars, juin, septembre et décembre - 05 46 47 55 94

Point info CESU : informer et conseiller les salariés et les employeurs sur l'emploi à domicile en chèque emploi service (formalités, contrat, convention collective...) accueil uniquement sur rendez-vous - 05 46 47 33 27

Prométhée 17 : cap emploi : accompagnement des personnes handicapées dans leur recherche de travail et favorise leur retour à la vie active. Sur orientation du Pôle Emploi. 1^{er} et 3^{ème} mardi, 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 16h30.

Sur rendez-vous au 05 46 50 04 00

UDAF : Union départementale des associations familiales. Information aux familles : droits des familles, protection des majeurs, accompagnement social, placement familial, aide à domicile, micro crédit, aide juridique... .

3^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h
05 46 28 36 00

UNAFAM : Union nationale des amis et familles de malades psychiques : écoute et soutien des familles de malades psychiques.

4^{ème} mardi de chaque moi de 15 h à 17 h
05 46 47 02 20

Les permanences à l'hôpital local de Saint Pierre :

Orthopédie : Trois fois par mois

Pneumologie : Une fois par mois

Gynécologie-obstétrique : Tous les lundis

Urologie : Une fois par mois

ORL : Les lundis des semaines paires

Pour prendre rendez-vous : 05 46 47 00 98 (possibilité de laisser un message sur le répondeur) ou secmed@hopitaloleron.net

Associations de propriétaires

■ Syndic "Clos des Vignes"

Monsieur Christian VEILLE

1 Impasse de l'Enclos

La Mauvinière

17250 GEAY

■ Syndic Résidence de "La Mer" et Résidence "les Alizés"

Monsieur le Directeur

BAUDRY Immobilier

52 rue Cochon Duvivier

17304 ROCHEFORT CEDEX

■ Association syndicale libre "Les Proires"

Contact : Marie-Claude MASSIAS

18 rue de Niort

79230 VOUILLE

Liste des associations

■ Amicale Bouliste Brénaise

Président : Monsieur Michel CALVET

16 rue du Centre de la Ménounière

17310 SAINT PIERRE D'OLÉRON

oleron.elite@gmail.com

■ Association des Commerçants et Artisans Brénaïses (ACAB)

Président : Monsieur Wilfried MOUTON

■ Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Président : Monsieur Bernard BOUILLY

14 rue des Prés 17840 LA BRÉE LES BAINS

■ Association Brénaïse des Amis de l'orgue (ABAO)

Présidente : Madame Marie-Danièle MICHELAT

19 bis route de Gaudy

23000 SAINT FEYRE

■ Foyer Brénaïse

Président : Monsieur Jean-Pierre CHABOCHE

20 rue des Ardillières 17840 LA BRÉE LES BAINS

05.46.75.77.01 - foyer.brenais@gmail.com

■ Bibliothèque municipale

Responsable : Madame Josette CONIL

Mairie 17840 LA BRÉE LES BAINS

■ "Terres d'Expression" (poterie)

Présidente : Madame Sylvie MOUGEOTTE

12 rue de Saint Denis 17840 LA BRÉE LES BAINS

■ Les Cavaliers de l'Illeau

Route de l'Ille (2 kms après la sortie de l'agglomération)

17840 La Brée les Bains

Madame Caroline RENAUD 06.80.01.03.69

Liste des commerçants et artisans

■ ALIMENTATION GENERALE

SARL du Centre Bourg
place Gaston Robert
05.46.47.80.27

■ AQUACULTURE

Ferme Marine du Douhet
le Douhet
05.46.76.58.42

■ ARTISANAT

La Fabrique Baudet culotté
3 rue de Saint Denis
06.60.31.96.46

■ BOUCHERIE

L'Entrecôte
Place Gaston Robert
05.46.36.35.93

■ BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LA MIE DE PAIN
Place Gaston Robert
05.17.25.45.20

■ CABINET PARA-MEDICAL

Infirmière voir lettre I
kinésithérapeute voir lettre K

■ CAFE - BAR - RESTAURANT

M. GOUBON Yves « l'Odysée »
Place Gaston Robert
05.46.47.83.23

■ CAMPINGS

****Camping municipal « le Planginot »**
allée du Gai Séjour
05.46.47.82.18

*****camping « Antioche d'Oléron »**

route de Proires
05.46.47.92.00

■ CARRELAGE

Mme BARRERE Karine
3 rue des Prés
05.46.47.84.34
M. Patrice MONTEAU
3 chemin des Sablons
06.73.52.99.46

■ CAVE, VINS ET SPIRITUEUX

M. PINARD Maxime
« Vignoble les Alletières »
R.D. 734
06.11.71.82.24

■ CHAMBRES MEUBLEES

Mme BESSIN Colette «Le Grillon»
rue de la Roulette
05.46.47.83.05

■ CHAUFFAGE

M. MARTIN Patrick
4 rue de Chevellours
06.15.70.67.43

■ COIFFURE

Le Salon
24 rue de Saint Denis
05.46.36.30.25

■ CREPERIE

M. GIRET Lionel « Bistrot du Vieux Port »
le Douhet
05.46.76.56.37

■ DISCOTHEQUE CAFETERIA

M. GIRET Lionel « Les Ecluses »
Le Douhet
05.46.76.56.37

■ ELECTRICITE

Ets BOUILLY et fils
rue des Prés
05.46.47.92.23
M. FERREIRA Arthur
Z.A. La Baudette
05.46.47.87.65
M. MARTIN Patrick
4 rue de Chevellours
06.15.70.67.43

■ ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

M. COLLAS Philippe « Rapid' Services »
rue Adolphe Joussemet
05.46.47.84.50

Liste des commerçants et artisans (suite)

■ GARDIENNAGE BATEAUX ET CARAVANES

M. BLANCHARD « Le Piorret »

06.82.56.89.06

M. FORT Jean Pierre

Z.A. La Baudette

05.46.47.83.45

■ GARDIENNAGE BRENAIS

Z.A. La Baudette

06.08.60.81.75

■ INCAS GARDIENNAGE

12 rue de la Baudette

05.46.47.88.84

■ HOTEL

M. PINARD Maxime « La Chaudrée »

Place Pasteur

05.46.47.81.85

■ IMMOBILIER (Agence)

M. FORT Jean Pierre

Place Gaston Robert

05.46.47.83.45

■ INFIRMIERES

Mme BAUDAT Cécile

19 avenue de la Mer

06.71.20.58.77

Mme HERVÉ

10 rue des Boulassiers

06.88.86.50.04

Mme NADREAU Mallory

10 rue des Boulassiers

06.88.86.50.04

Mme NASRAOUI Corinne

19 avenue de la Mer

06.60.02.07.80

Mme PANZINI Isabelle

19 avenue de la Mer

06.80.60.11.73

■ KINESITHERAPEUTE

M. BOUTIN François

19 rue de Saint Denis

06.07.91.43.22

■ LIBRAIRIE PAPETERIE

SARL du Centre Bourg

place Gaston Robert

05.46.47.80.27

■ LOCATION ET VENTE CYCLES

M.Romain BLANCHARD "Cycl'Oléron"

31 rue des Ardillières

05.46.47.91.97

06.82.56.89.10

■ MACONNERIE

M. MARCHERAS Michel

14 rue du Moulin

05.46.47.92.53

M. VAUZELLE Daniel

bureau et dépôt

22 rue du Moulin Z.A. La Baudette

05.46.76.70.51

M. MONTEAU Patrice

3 chemin des Sablons

06.73.52.99.46

■ MARAIS SALANTS

« Le Cristal du Saunier »

Route de l'Île

07.81.98.29.61

■ NETTOYAGE

M. CASIN Léopold « Net Eclair »

Rue de la Baudette

05.46.47.92.98

■ PEINTURE

M. GUILLONNEAU Eric

57 Avenue Alexandre Dumas

05.46.47.99.50

M. ROBIN James

48 rue des Alliécelles

05.46.75.72.60

Mme BARRERE Karine

3 rue des Prés

05.46.47.84.34

■ PIZZERIA

« L'Enduro Snack »

13 rue de St Denis

06.63.74.95.94

■ PLAISANCE

(mécanique et gardiennage bateaux)

M.SAVINEL Stéphane « Escale Technique »

6 rue du Ver Luisant

05.46.75.71.06

M.SCHAEFFER Pascal « Espace Nautique »

Forêt du Douhet

05.46.75.07.22

■ PLOMBERIE SANITAIRE

Ets **BOUILLY** et Fils

Z.A. La Baudette

05.46.47.92.23

M. FERREIRA Arthur

Z.A. La Baudette

05.46.47.87.65

M. MARTIN Patrick

4 rue de Chevellours

06.15.70.67.43

■ PLOMBERIE-ZINGUERIE

M. CHEVRIER Thomas

1 bis rue des Recharde

06.32.26.61.09

■ RESTAURANT

M. PINARD Maxime « la Chaudrée »

Place Pasteur

05.46.47.81.85

M. FOURNIER Gauthier « Resto du marché »

31 rue de St Denis

05.46.75.91.60

■ SERVICE A LA PERSONNE

« À tout Age »

3 rue des Prés

05.46.47.84.34

■ TABACS PECHE SOUVENIRS

« Tabac de la Plage »

Place Gaston Robert

05.46.47.83.77

■ TAXI

« IO Taxi » **M. BERTHOU** Sébastien

05.46.75.98.03

M. CORDIER Franck

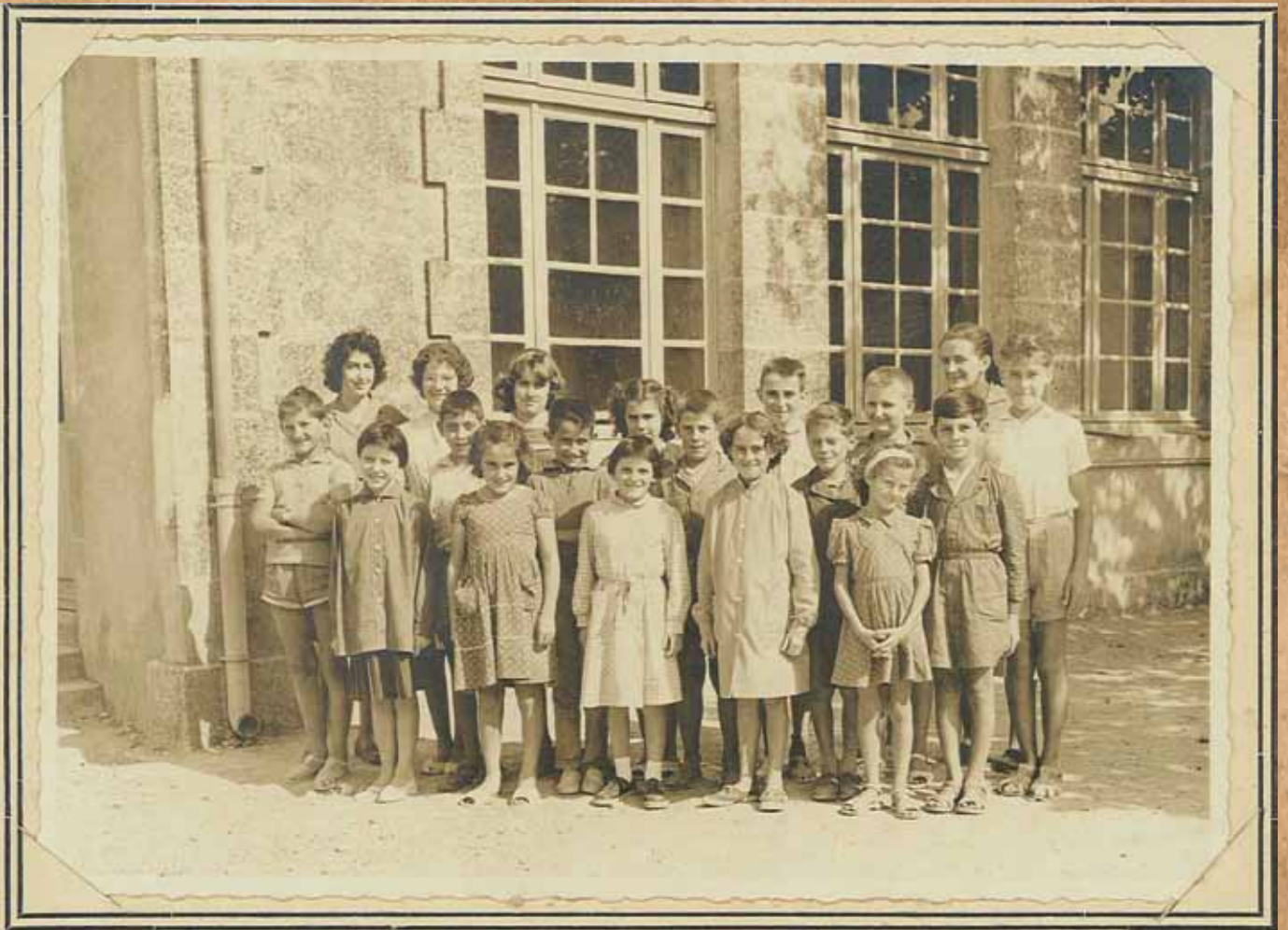
07.61.66.15.96

■ VOILE

M. GOMEZ Jean Yves « Azulile »

06.88.30.28.34

*École
de La Brée Les Bains*



1959